

Comment corriger une erreur sur un acte d'état civil ?

Une erreur matérielle, c'est quoi ?	3
Qui peut demander à corriger un acte d'état civil ?	3
Où faire la demande ?.....	3
Quels documents devez-vous donner pour faire corriger l'acte d'état civil ?	4
Une erreur substantielle, c'est quoi ?.....	5
Où faire la demande ?.....	5
Quels documents devez-vous donner pour faire corriger l'acte d'état civil ?	5

Pourquoi corriger un acte d'état civil ?

Un **acte d'état civil** ce sont toutes les démarches que vous faites auprès de **l'officier d'état civil**.

Un officier c'est un agent de la mairie.

L'officier d'état civil enregistre les actes d'état civil.

Par exemple, il écrit tous les mariages ou les naissances.

Corriger une erreur dans un acte d'état civil s'appelle une **rectification**.

Il existe 2 types d'erreurs :

- L'erreur matérielle est une petite erreur
- L'erreur substantielle est une erreur importante

Une erreur matérielle, c'est quoi ?

Une erreur matérielle est une petite erreur comme :

- Un prénom mal écrit
- Un nom avec un tiret entre 2 noms de famille
- Une faute d'orthographe

La mairie peut corriger l'erreur.

Qui peut demander à corriger un acte d'état civil ?

Pour un enfant de moins de 13 ans ou
pour les personnes sous tutelle,
c'est le représentant légal
qui fait la demande de rectification.

La tutelle est une décision prise par un juge.

La tutelle protège une personne.

Le juge choisit le **représentant légal**.

Un représentant légal est une personne qui
a le droit de décider
pour une autre personne.

Cela peut être :

- Les parents pour un enfant
- Un tuteur pour une personne sous tutelle

Si l'enfant a plus de 13 ans,
le représentant légal doit demander l'avis de l'enfant.

Où faire la demande ?

Les rectifications administratives sont faites à la mairie
où l'acte d'état civil avec erreur a été fait.

Si l'erreur a été faite à Amiens, rendez-vous
au Service d'Etat civil et Opérations funéraires
au premier étage de l'Hôtel de ville d'Amiens
Un officier d'état civil vous accueille :



- Du lundi au vendredi,
de 8h à 17h30
- Le samedi de 9h à 12h

Vous pouvez faire une demande de rectification
par courrier.
Envoyez votre courrier ou
le formulaire Cerfa numéro 11531*02.
et tous les documents demandés à :



Mairie d'Amiens
Service État civil et Opérations funéraires
Place de l'Hôtel de Ville
BP 2720
80027 Amiens Cedex 1



Quels documents devez-vous donner pour faire corriger l'acte d'état civil ?

Vous devez donner à l'officier d'état civil :

- la copie de l'acte à corriger
Par exemple, l'acte de mariage
- Un document avec la bonne information
Par exemple, un acte de naissance
avec la bonne orthographe
- Une photocopie de votre pièce d'identité



Une erreur substantielle, c'est quoi ?

Une erreur substantielle est une erreur grave.

Par exemple se tromper sur le nom du père ou de la mère dans un acte de naissance.

Seul un juge peut corriger l'acte d'état civil.

Où faire la demande ?

Pour corriger l'erreur substantielle, vous devez déposer une plainte au Tribunal judiciaire :

- Dans la ville où vous habitez ou
- Dans la ville où l'acte a été fait



Le tribunal judiciaire juge les conflits de tous les jours.

Si vous déposez plainte au tribunal judiciaire, vous devez avoir un avocat.

Un avocat est une personne qui vous défend au tribunal.

Vous pouvez déposer plainte sur place ou par courrier.



Le tribunal judiciaire d'Amiens se trouve

14 rue Robert de Luzarches

80027 Amiens Cedex 1

Téléphone : 03 22 82 35 00

Quels documents devez-vous donner pour faire corriger l'acte d'état civil ?

Vous devez donner au tribunal judiciaire :

- La copie de l'acte à corriger
Par exemple, l'acte de mariage

- Un document avec la bonne information
Par exemple, un acte de naissance
avec la bonne orthographe
- Une photocopie de votre pièce d'identité



Document rédigé par E.Auffret, relu et validé par Audrey Coudouel et Matthieu Lepais de l'Association Trisomie 21 Rhône et Métropole de Lyon et Victor Loisel de l'ESAT du Boulonnais.

Certaines définitions proviennent du dictionnaire Falc'able.

Les images proviennent de la base de pictogrammes FALC
du Service d' Informations sur Gouvernement.

© Logo européen Facile à lire: Inclusion Europe. Plus d'informations sur le site easy-to-read.eu